



J.C.T

JUDO CLUB TOURNEFEUILLE

Inscription saison 2025/2026

NOTICE À CONSERVER

Bienvenue au JUDO CLUB TOURNEFEUILLE,

Vous trouverez dans ce document des renseignements concernant les formalités d'inscription, des informations pour la saison 2025/2026, les horaires des cours et les tarifs.

Le club se réserve le droit d'annuler certains créneaux en fonction du nombre d'inscrits et de répartir les adhérents sur les autres cours proposés pour la même tranche d'âge.

Les cours s'adressent aux enfants à partir de 4 ans révolus (nés avant le 1^{er} septembre 2021) et aux adultes.

Le certificat médical, obligatoire pour l'obtention de la licence fédérale, une première fois après 18 ans puis aux âges multiples de 5 (30 35 40 45 ...), doit porter la mention : « **absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition** ». Pour les mineurs et les autres âges (19-29, 31-34, ..) la fourniture de l'attestation du questionnaire de santé sport QS-SPORT (CERFA N°15699*01) remplie et signée à l'inscription est suffisante. Seuls les judokas dont les dossiers d'inscription sont à jour, **seront autorisés à « monter sur le tatami »**.

La cotisation est annuelle et ne comprend pas le prix de la licence fédérale. **Elle est non remboursable**. Pour les tarifs et les horaires, voir feuille annexe.

Règles de sécurité :

Nous vous rappelons une consigne stricte concernant la prise en charge des jeunes judokas :

- **les jeunes sont pris en charge par l'encadrement du JCT seulement à partir du moment où ils ont été confiés au professeur.**
- **il appartient aux parents de les prendre en charge dans l'enceinte du dojo dès la fin du cours.**

En aucun cas, les enfants ne doivent attendre leurs parents à l'extérieur du dojo, sur le parking.

Infos et Coordonnées :

Des informations peuvent vous être communiquées lors des séances d'inscription, lors de l'assemblée générale qui aura lieu à l'automne, lors des permanences du bureau les mercredis ou samedis (heures à préciser), dans les documents qui vous seront distribués toute l'année par les enseignants, ou sur le site Internet.

Merci de bien vouloir renseigner correctement votre adresse mail sur la fiche d'inscription afin de vous communiquer durant l'année les dates des animations organisées par le club (Assemblée Générale, Galette des rois / Cérémonie des vœux, Animation Jeunes, Coupe inter-club Jacques Ribière, Cérémonie de remise des grades). **Merci aussi d'adresser un message permettant de confirmer votre adresse mail à judoclubtournefeuille@yahoo.fr en précisant le nom du judoka.**

Tenue à prévoir : 1 judogi (Kimono), des zooris (sandales, tongs,...), ceinture et 1 bouteille d'eau.

Retrouvez toute l'info de notre club sur le site du Judo Club Tournefeuille :

www.judo-tournefeuille.com ou sur le [groupe Facebook Judo Club Tournefeuille](#)

Dans l'attente de vous rencontrer au dojo1 (78 avenue du Général de Gaulle), nous vous souhaitons une bonne saison sportive.

Reprise des cours la semaine du lundi 8 septembre 2025

Pour nous joindre: judoclubtournefeuille@yahoo.fr et JudoTournefeuille@free.fr ou : 07 66 30 77 91

Anne KALCK
Présidente

Christine Coppee
Secrétaire

COURS	Né(e) en	ceinture (au début)	HORAIRES	Professeur	DUREE
Eveil-A (4 ans révolus)	2020 et avant 01.09.2021	blanche	Mercredi 14h00-15h00	Amélie	1H00
Eveil-C	2020	blanche	Mercredi 17h30-18h30	Corinne	1H00
Eveil-S	2020	blanche	Jeudi 18h30-19h30	Styves	1H00
mini-Poussin-1 (MP1b)	2019	blanche	Mercredi 15h00-16h00	Amélie	1H00
mini-Poussin-1 (MP1c)	2019	blanche	Mardi 17h00-18h00	Amélie	1H00
mini-Poussin-2 (MP2c)	2018	blanche-jaune	Mardi 17h00-18h00	Corinne	1H00
mini-Poussin-2 (MP2a)	2018	blanche-jaune	Mercredi 14h00-15h00	Yvan	1H00
mini-Poussin-2 (MP2b)	2018	blanche-jaune	Mercredi 15h00-16h00	Yvan	1H00
Poussin-1	2017	jaune	Lundi 18h30-19h30 & Vendredi 17h00-18h00	Corinne	1H00 1H00
Poussin-2	2016	jaune-orange	Mardi 18h00-19h00 & Vendredi 18h00-19h00	Corinne	1H00 1H00
Benjamin-1	2015	orange	Mercredi 16h00-17h30 & Vendredi 18h30-19h45	Yvan	1H30 1H15
Benjamin-2 + Minimes	2014-2013-2012	orange-verte	Mardi 18h00-19h30 & Mercredi 16h00-17h30	Amélie	1H30 1H30
ADULTES (Cadets, Juniors, Seniors, Vétéran)	2011 & avant		Lundi 18h30-20h00 & Mercredi 18h30-20h00	Cyril	1H30 1H30
Perfectionnement judo / katas / Renforcement musculaire	selon activité		Samedi 14h00-17h00	tous profs	3H00
JUJITSU	2009 & avant		Samedi 10h00-12h00	Yvan	2H00
TAISO	2009 & avant	ouvert à tous	Mercredi 17h30-18h30	Amélie	1H00
TAISO Santé	séniors	ouvert à tous	Mercredi 13h00-14h00	Amélie	1H00

Licence FFJDA : obligatoire - inclue dans le 1er paiement 46,00 €	TARIFS	COURS	ANNEE JCT	1er paiement	2ème paiement
		Eveil, Mini-Poussin, Taïso (seul)	190 €	125 €	65 €
		Poussins, JUJITSU	225 €	150 €	75 €
		Benjamin, Minime, Adultes	240 €	160 €	80 €

Si plusieurs Judokas de la même famille (Frères, Sœurs, Père, Mère) : -10 € chacun

Le dossier d'inscription complet comprend :

- la fiche d'inscription complétée lisiblement (MAJUSCULES SVP)
- le certificat médical : cf France Judo : besoin 1 fois après 18 ans puis à 30 35 40 45 ... ans ou l'attestation de Santé, si le questionnaire est rempli OK ou l'attestation parentale de santé, pour les mineurs si questionnaire OK (sinon : avis médical)
- le paiement de l'inscription (complet ou 2 chèques : encaissés en octobre et février)
possibilités: Espèces, chèque(s), virement, chèques ANCV (pas de coupons sport)

Pour tout cas particulier voir le Trésorier du J.C.T.

Règlement intérieur du JCT

Préambule

Le JCT est une association ; les membres de son comité directeur sont des bénévoles.
Ils feront leur possible pour vous répondre dans les meilleurs délais, en fonction de leurs autres contraintes, familiales ou professionnelles

Toute aide de la part des judokas, et de leurs parents, en particulier pour les manifestations, sera grandement appréciée.

Article I : les structures

Le « Judo Club de Tournefeuille » (JCT), club affilié à la Fédération Française de Judo (FFJDA), dispense des cours de judo, jujitsu et taïso. Ces cours sont assurés par des professeurs diplômés d'Etat.

Le siège social du JCT est la Maison des Arts Martiaux, 78 avenue Charles de Gaulle à Tournefeuille.
Pour tout renseignement, joindre le secrétariat au 07 66 30 77 91
ou s'adresser aux professeurs avant ou après leur cours.

Article II : les admissions

Les admissions dans les différents cours de judo et jujitsu se font par inscription auprès du secrétariat.

Article III : les inscriptions

Les cours s'adressent aux enfants à partir de 4 ans révolus et aux adultes.

Le certificat médical, obligatoire pour l'obtention de la licence fédérale, doit porter la mention « absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition », seuls les judokas dont les dossiers d'inscription sont à jour, sont autorisés à « monter sur le tatami »

[dossier à jour = fiche d'inscription remplie + certificats médicaux + paiement de l'inscription]

Article IV : responsabilité

Nous vous rappelons une consigne stricte concernant la prise en charge des jeunes judokas :
Les jeunes sont pris en charge par l'encadrement du JCT seulement à partir du moment où ils ont été confiés au professeur,

Les parents doivent donc s'assurer que le professeur ou son remplaçant est bien présent au dojo.

Il appartient aux parents de les prendre en charge dans l'enceinte du dojo dès la fin du cours.

En aucun cas, les enfants ne doivent attendre leurs parents à l'extérieur du dojo, sur le parking.

Lors des inscriptions ou ré-inscriptions, une autorisation écrite est demandée aux parents des élèves mineurs permettant à ces derniers de quitter seuls le dojo à l'issue de leurs cours.

Article V : modalités de paiement

La cotisation est annuelle ; elle est fixée chaque année lors de l'assemblée générale de l'association pour l'année suivante ; elle ne comprend pas le prix de la licence FFJDA. Le règlement s'effectue lors de l'inscription. La possibilité de paiement en deux fois est offerte aux familles avec un paiement par 2 chèques ; les 2 chèques sont remis le jour de l'inscription, le 1er est encaissé mi-octobre, le 2^{ème} en février, les deux chèques doivent cependant être datés du jour du libellé. Les autres demandes seront étudiées au cas par cas par les responsables du JCT.

La cotisation est annuelle et non remboursable.

Article VI : congés scolaires

Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires qui sont les mêmes que ceux imposés par le Ministère de l'Education Nationale.

Des stages pourront cependant être proposés durant ces périodes. Vous en serez directement informés par les professeurs ou par mail. Ils seront assurés en fonction du nombre d'inscrits.

Article VII : discipline

Tout manquement grave à la discipline sera sanctionné par le professeur du cours concerné. La sanction peut aller de la mise à l'écart pendant un cours (le judoka est écarté mais toujours sous la surveillance du professeur) à l'exclusion pour un ou plusieurs cours suivants : la famille est alors avertie en fin de cours lorsqu'elle vient rechercher le judoka.

Article VIII : information

Chaque adhérent au Judo Club de Tournefeuille reçoit un exemplaire du présent règlement intérieur.

Ce document est par ailleurs affiché dans le dojo. Il en résulte une acceptation tacite de ses dispositions.

L'ensemble des élèves est régulièrement informé du calendrier des compétitions, le déplacement sur le lieu de celles-ci est assuré par les parents.

Mot du comité : nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider dans l'organisation et la vie du Club. Si vous souhaitez vous investir un peu, beaucoup, ou pourquoi pas passionnément, nous vous invitons chaleureusement à nous contacter ; nous vous ferons une place avec grand plaisir !